

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/3065
24 juillet 1953
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

NOTE ADRESSEE AU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL
POUR LUI TRANSMETTRE LE QUESTIONNAIRE APPROUVE PAR LE CONSEIL DE TUTELLE

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre au Conseil de sécurité, sur la demande du Conseil de tutelle, le questionnaire que le Conseil de tutelle a approuvé à sa 414^{ème} séance (onzième session), le 6 juin 1952. Il transmet ce questionnaire en application du paragraphe 2 de la résolution que le Conseil de sécurité a adoptée à sa 415^{ème} séance, le 7 mars 1949, et de la résolution 46 (IV), que le Conseil de tutelle a adoptée le 24 mars 1949, au sujet des fonctions respectives du Conseil de sécurité et du Conseil de tutelle à l'égard des zones stratégiques sous tutelle.^x

^x Ce questionnaire a paru sous la cote T/1010. Le 24 mars 1949, le Conseil de tutelle a décidé de transmettre au Conseil de sécurité, pour examen, en application du paragraphe 2 de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 7 mars 1949, un exemplaire du questionnaire provisoire (T/44) qu'il avait adopté à la vingt-cinquième séance de sa première session, le 25 avril 1947 (S/1301).

